

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération :
33

Date de la convocation :
18/09/2014

Date d'affichage : 22/09/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du Lundi 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Sébastien MACREZ - Monique LEBLANC - Jean-Jacques GABERT - Jeanne LAURITO - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Jean-François FARNET -

POUVOIRS : Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUIZ / Patricia PENCHENAT à Marc-Etienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Formalités de publicités
effectuées, le 30 SEP. 2014
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le 30 SEP. 2014
Visa du :
30 SEP. 2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale que le Service Culture et Animation organisera au cours de l'hiver 2014 / 2015 des festivités diverses.

A cette occasion, sont prévus dans la programmation des événements se déroulant dans l'enceinte du Centre Maurin des Maures, avec une entrée payante.

Afin de pouvoir organiser la commercialisation des places, il convient de fixer le tarif d'entrée de ces spectacles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter les tarifs suivants, sachant que les spectacles sont répartis en deux catégories en fonction du coût de l'évènement :

- 10 € pour les soirées concert / cabaret / spectacles - catégorie 1 (coût inférieur à 5 000 €)
- 15 € pour les soirées concert / cabaret / spectacles - catégorie 2 (coût supérieur à 5 000 €)
- 8 € pour les thés dansants (octobre 2014 à mai 2015)

N° 2014/117

FIXATION DES TARIFS DES SPECTACLES ET BOISSONS AU CENTRE MAURIN DES MAURES

N°2014/117**FIXATION DES TARIFS DES SPECTACLES ET BOISSONS AU CENTRE MAURIN DES MAURES**

D'autre part une buvette sera mise en place et gérée par ledit service.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des boissons qui seront proposées à la vente de la façon suivante :

Bouteille d'eau	:	1 €
Soda	:	2 €
Bière	:	2 €
Verre de vin	:	1,5 €
Champagne (verre)	:	4 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer les tarifs des droits d'entrée au Centre Maurin des Maures et de la buvette tels que détaillés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.

Le Maire,



Marc-Etienne LANSADE